

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 5 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Patrick MAUNAS
	Alain CAMSUZOU	à	Jean CASABONNE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Valérie SARTOLOU	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
	Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD

<u>Suppléants</u> :	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOPE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre-Félix CAUHAPE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Pierre CASAUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES



ESPACE NORDIQUE DU SOMPORT : TARIFS SAISON HIVER 2017/2018

M. AURISSET expose :

- Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, et notamment son titre IV,
- Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM du Canton d'Accous, en date du 10 octobre 1987 créant la Régie d'Exploitation du Somport,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2016 créant la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, issue de la fusion des intercommunalités des vallées d'Aspe et de Barétous et de Josbaig,
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 Aout 2017 actant le changement de dénomination de la communauté de communes, désignée dorénavant Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Considérant que le montant total des produits de la redevance sera entièrement affecté au fonctionnement, à l'entretien, à l'extension des pistes et des installations, à l'amortissement du matériel, aux actions de promotion des activités nordiques,

- **FIXER**, pour la saison 2017-2018, les droits suivants pour la pratique du ski de fond et de la raquette sur l'espace nordique du Somport :

REDEVANCE	Enneigement normal	Enneigement moyen (70 % des pistes ouvertes)
	Saison 2017/2018	Saison 2017/2018
Carte saison Adulte SOMPORT	97.00 €	
Carte Saison Adulte SOMPORT Plus de 10 unités (- 11 %)	86.00 €	
Carte Saison Adulte SOMPORT Plus de 20 unités (- 17 %)	80.00 €	
Carte saison raquette	45.00 €	
Carte 10 Journées Adulte SOMPORT +	86.00 €	
Carte Saison Junior (6 à 15 ans) SOMPORT	40.00 €	
Carte Saison Junior (6 à 15 ans) SOMPORT Plus de 10 unités (- 14 %)	35.00 €	
Forfait Journée Adulte	9.50 €	6.50 €
Forfait Journée Adulte : Réciprocitaire « Pyrénées » -50%	5.00 €	
Forfait Journée Enfant	6.00 €	3.00 €
Forfait Journée Groupe (15 adultes)	7.50 €	5.00 €
Forfait Journée Groupe (15 enfants)	4.00 €	2.50 €
Forfait Journée Scolaires	1.50 €	
Forfait Jeun's (16 à 25 ans)	7.50 €	
Forfait Journée Club Adulte	7.50 €	5.00 €
Forfait Journée Adulte Agence de Voyage, Tour Opérateur Plus de 100 unités Saison (- 12 %)	6.50 €	
Forfait Journée Club Enfant	4.00 €	2.50 €
Forfait Journée Club Enfant Agence de Voyage, Tour Opérateur Plus de 100 unités Saison (- 20 %)	3.50 €	

Forfait journée TRIBU (4 adultes en semaine)	30.00 €	
Forfait journée Famille (2 adultes + 2 enfants)	25.00 €	
Tarif du mercredi Adulte et enfant (hors vacances scolaires)	4.50 €	
Forfait journée Piétons raquettes	5.00 €	

FORFAIT PLURI-JOURNEES CONSECUTIVES		
2 Journées Adulte (- 7,5 %) la journée	17.60 €	
3 Journées Adulte (- 10 %) la journée	25.65 €	
4 Journées Adulte (- 12 %) la journée	33.50 €	
2 Journées Enfant (- 8 %) la journée	11.00 €	
3 Journées Enfant (- 10 %) la journée	16.20 €	
4 Journées Enfant (- 12 %) la journée	21.10 €	
Accès salle hors sac (sans forfait)	2.00 €	
Complément carte saison Candanchu Adulte	20.00 €	
Accès complémentaire au forfait journée	1.00 €	
Sans forfait sur piste	18.00 €	

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DONNE** accès gratuitement aux pistes de ski de fond du Somport sous réserve d'une réciprocité identique :
 - Les skieurs munis des forfaits de ski de fond annuels, hebdomadaires, journaliers, délivrés et vendus au même tarif par la Station de CANDANCHU.
- **DONNE** la réciprocité identique (tarif réciprocaire) des cartes de « SAISON ADULTE » et « SAISON JUNIOR » délivrées par les sites agréés par Nordique France :
 - La carte de site « LE SOMPORT » (saison adulte) donnant accès aux pistes de l'ensemble des sites du Massif des Pyrénées moyennant un tarif réciprocaire.

SONT EXONERES DE REDEVANCES :

- Les enfants de moins de 6 ans.
- Pour leurs sorties en groupe, les élèves des établissements scolaires de la Communauté de Communes du Haut Béarn, les enfants encadrés par une association du territoire.
- Les personnes encadrant les groupes scolaires 2 pour 12, primaires et secondaires.
- Durant les cours, les moniteurs français et espagnols diplômés de 1^{er} degré national de ski de fond.

Tarifs 2017/2018

SECURITE

- Secours sur pistes, zone rapprochée 110.00 €
- Secours sur pistes, zone éloignée 185.00 €

AUTRES TARIFS

- Organisation course 450.00 €
(comprenant : damage, traçage, balisage des pistes et secours).
- Nuitée Gîte du Somport du 01.11.2017 au 30.04.2018 15.00 €
(Taxe de séjour de 0,55 € comprise)
- Nuitée Gîte du Somport du 01.05.2017 au 31.10.2018 13.00 €
(Taxe de séjour de 0,55 € comprise)

- **AUTORISE** le reversement de 20.00 € des cartes saisons, et 1.50 € des accès journées complémentaires à la station de Candanchu.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'accord avec Candanchu.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 septembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 9.10.17

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU
Le - 9 OCT. 2017
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE